

de l'importance d'associer la Turquie et la Grèce à nos efforts au sein de l'Organisation de l'Atlantique-Nord.

Un de ces deux pays, monsieur l'Orateur, a déjà été victime de l'agression communiste, tandis que l'autre a dû faire face, ces dernières années, aux menaces de l'agression communiste. Tous deux ont déjà manifesté leur amour de la paix et leur détermination à protéger leur liberté.

Ce sont deux pays qui, en Corée, ont démontré leur prédiilection pour l'idée de la sécurité collective. Ils l'ont démontré par l'action héroïque de leurs soldats engagés sur les champs de bataille de ce pays. Si nous avons étudié cette question assez longuement, ce n'est pas non plus parce que nous ne comprenions pas l'importance de sauvegarder et de raffermir la partie méridionale de la région de l'Atlantique-Nord, ni parce que nous ne nous rendions pas compte de l'importance de l'apport que la Turquie et la Grèce pouvaient fournir à cette fin.

On a pensé à un moment donné que nous pourrions peut-être atteindre le résultat que nous désirions tous en renforçant en quelque sorte les ententes bilatérales en matière de défense que ces deux pays avaient déjà conclues avec les États-Unis et certains autres pays et qui, vu que des parties à ces ententes étaient également membres du Conseil de l'Atlantique-Nord, pourraient permettre d'atteindre l'objectif que nous envisageons.

On a également pensé à un moment donné qu'on pourrait atteindre ce but par l'établissement d'un traité distinct pour le moyen Orient ou la Méditerranée qui serait étroitement lié au Traité de l'Atlantique-Nord, auquel d'ailleurs participeraient certains pays signataires de ce dernier et qui donnerait lieu peut-être à des préparatifs militaires organisés.

Après une étude attentive il fut décidé que la meilleure solution à apporter à ce problème n'était pas de recourir aux moyens que j'ai indiqués, mais qu'elle consistait à inviter ces pays à devenir membres de plein droit du Conseil de l'Atlantique-Nord et membres signataires du Traité de l'Atlantique-Nord.

Telle est la ligne de conduite qu'ont envisagée dès le début les États-Unis et le Royaume-Uni. Ce fut également la ligne de conduite souhaitée par les gouvernements de la Grèce et de la Turquie, qui estimaient qu'une participation de plein droit au Traité était pour eux la meilleure solution. Ce fut la ligne de conduite recommandée par les conseillers militaires de l'OTAN. On a également pensé que, même si un traité distinct était souhaitable, il eût probablement fallu trop de

temps pour le mettre au point en Méditerranée, au moyen Orient ou dans le proche Orient. L'établissement d'un tel traité entraînerait des problèmes d'inclusion et d'exclusion qui ne pourraient pas être facilement réglés, dans la conjoncture actuelle tout au moins.

Cette considération nous a amenés à décider à l'unanimité de rédiger un protocole qui, s'il est ratifié par tous les Gouvernements de l'Organisation de l'Atlantique-Nord, invitera ces deux pays à accéder à notre pacte.

Ce protocole n'aura pas comme effet d'étendre la nature de nos obligations en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord. Ces obligations restent les mêmes. Mais il étend, bien entendu, le champ de nos obligations, le champ où nous précisons, réaffirmons et voyons à tenir les engagements d'ordre général que nous avons déjà pris à titre de signataires de la Charte des Nations Unies.

Tout en admettant que ce protocole, s'il entre en vigueur, étendra le champ de nos obligations internationales, je crois que les députés verront, à l'examen, que cette extension est plus théorique que réelle. Si, par exemple, une attaque générale était déclenchée contre ces pays, une telle agression mettrait immédiatement en cause d'autres pays, vu les ententes qui existent entre les uns et les autres, et les pays atlantiques seraient à leur tour engagés dans la mêlée: ce serait la troisième guerre mondiale.

Or la mesure que nous recommandons supprime toute incertitude à ce sujet. Et, comme l'histoire le démontre, l'incertitude à l'égard de ces questions peut parfois constituer le plus grand danger à la paix. La paix est renforcée lorsqu'on supprime cette incertitude et qu'on augmente la force défensive des pays qui font partie de notre alliance défensive de l'Atlantique-Nord. La valeur préventive de l'OTAN s'en trouve renforcée et la paix, par le fait même, est favorisée; et la sauvegarde de la paix est le seul but de l'organisation de l'Atlantique-Nord.

Ce protocole ne renferme rien de provocant et il n'y aurait rien de provocant à ce que la Grèce et la Turquie fissent partie de notre organisation défensive. Ce protocole ne constitue une menace pour personne, sauf l'agresseur. Comme je l'ai signalé, en supprimant la tentation d'agression dans cette région, agression qui sans doute se répandrait dans toute l'Europe occidentale et partant sur toute la terre, ce protocole renforce la sécurité partout.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, le Gouvernement recommande l'adoption de ce protocole à la Chambre des communes en ce moment.